

Département de la Manche  
Arrondissement de Saint-Lô  
Canton de Pont-Hébert

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
03 septembre 2024  
Date d'Affichage  
17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Annick PLANTEGENEST remplit les fonctions de secrétaire.

Etait absente excusée et représentée : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Laëtitia DUBOSCQ.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°09/03 : EGLISE : INSTALLATION D'UN DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL**

Suite à la visite annuelle de maintenance et de contrôle des cloches de l'église, Madame le Maire informe que l'entreprise BODET a relevé l'absence de disjoncteur différentiel dans l'installation électrique des cloches, nécessaire à la sécurité.

Un devis a été transmis par l'entreprise pour un montant total de 897.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'installation d'un disjoncteur différentiel dans l'installation électrique des cloches pour un montant maximum de 897.60 €
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Annick PLANTEGENEST	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 